

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « PETITION A L'ENCONTRE DE L'INSTALLATION D'UN RESTAURANT MC DONALD'S ET D'UN MAGASIN LIDL A PORRENTRUY » (N° 1339) (PCSI)

Séance du 24 septembre 2026

Point n° 11

Sachant que la pétition n'a pas de valeur légale, quelle action concrète envisage la commune ?

Le Conseil municipal poursuivra l'examen du dossier dans le strict respect du cadre légal et des procédures d'aménagement et de police des constructions ; il traitera le projet comme tout autre projet soumis à la commune, en garantissant une analyse objective et conforme aux exigences légales.

Concrètement :

- La procédure administrative normale se poursuit : instruction du dossier par les services compétents (urbanisme / UEI), examen de la conformité au plan d'affectation et aux prescriptions de construction.
- Le Conseil n'anticipera aucune décision politique sur l'opportunité commerciale ; il n'interviendra pas au-delà de ses compétences légales.
- Le Conseil municipal a adressé un courrier le 2 juillet 2026 à la représentante des pétitionnaires et au promoteur/investisseur pour confirmer que le dossier sera traité selon les procédures usuelles ; ce courrier rappelle également le rôle de la commune (contrôle de conformité et respect des procédures) et la nécessité de suivre les voies administratives prévues.
- Si l'instruction le nécessite, des expertises techniques (mobilité, sécurité, pompier, environnement) pourront être sollicitées.

La véracité des signatures et la légitimité légale des signatures ont-elles été contrôlées ?

Lors du dépôt le 8 juin 2026, la Chancellerie a constaté la remise du document de pétition et le nombre d'adhérents, soit 2313, la première entrée du document n'étant pas un nom et prénom et ne pouvant donc être comptabilisée. La pétition déposée comporte une liste d'adhérents avec les noms, prénoms et un code postal pour chaque entrée. Parfois seul l'initial du nom et/ou du prénom figure. Aucune vérification formelle n'a été effectuée quant à l'identité des adhérents ni quant à l'adéquation entre le nom et le code postal figurant sur la liste. Cette liste a été remise en l'état au Conseil municipal le 15 juin 2026 pour information et prise de décision quant au suivi.

Quelle est le lieu de résidence des signataires ; sur les 2314 signatures, peut-on connaître le nombre exact de signatures émanant de citoyens de Porrentruy ?

647 adhérents à la pétition seraient domiciliés à Porrentruy, soit environ 28%. Selon les estimations de la Chancellerie, environ 65 % des adhérents proviennent du district de Porrentruy, 14 % du district de Delémont et 5 % des Franches-Montagnes. Le solde, 16 %, provient de l'extérieur du canton du Jura.

7 septembre 2026

Le Conseil municipal